

# CONCOURS DE MICRONouvelLES

## PRIX 93.6 – 2024

Organisé par Béton Production en partenariat avec  
l'Université de Tours et la ville de Tours

### - Règlement -

#### **Article 1 – Présentation du concours**

Béton Production propose un concours destiné à récompenser des auteurs d'une micronouvelle rédigée en français et entièrement inédite.

Chaque micronouvelle devra respecter les trois contraintes suivantes :

- Son titre doit comporter 6 mots.
- Son texte doit comporter 93 mots (titre non compris).

La micronouvelle doit s'inscrire dans le thème imposé : «Et pourtant elle tourne.»

#### **Article 2 – Conditions de participation**

Le concours s'adresse à toute personne résidente ou domiciliée en région Centre-Val de Loire.

Les textes doivent être inédits.

Les membres du comité d'organisation du prix et les membres du jury ne peuvent prétendre à concourir.

#### **Article 3 – Catégories de participation**

Chaque candidat ne pourra concourir que dans une des trois catégories suivantes, qu'il choisira sur sa fiche d'inscription :

- Junior (moins de 18 ans)
- Étudiant
- Adulte

Le jury décernera un prix par catégorie et, s'il le souhaite, un ou plusieurs prix spéciaux.

#### **Article 4 – Récompenses**

Les lauréats verront leur nouvelle éditée dans le fanzine du festival Aucard de Tours 2024 et recevront 2 pass de 5 jours pour le festival Aucard de Tours 2024, un bon cadeau de 20 euros de livres, des goodies Béton et un abonnement gratuit à la bibliothèque de Tours .

Les nouvelles lauréates feront l'objet d'adaptations sonores diffusées sur Radio

Béton.

### **Article 5 – Format de la micronouvelle**

Il ne sera accepté qu'une seule micronouvelle par candidat. La micronouvelle devra être rédigée dans un formulaire électronique.

Pour contrôler le nombre de mots, le candidat devra utiliser le site <https://www.combiendemots.com/> avec les options « ignorer les apostrophes » et « ignorer les tirets ».

Par exemple, la phrase « si t'es pas d'accord, c'est pas grave » compte pour 7 mots.

Le site <https://www.combiendemots.com/> avec les options choisies sera la seule et unique méthode de comptage reconnue par les organisateurs du concours.

Toute micronouvelle qui ne comportera pas exactement 6 mots pour le titre et 93 mots pour le texte sera refusée.

Compteur de caractères et de mots avec et sans espaces

Nombre de mots : 7

### **Article 6 – Appel à candidature**

L'appel à candidature sera lancé le 16 décembre 2023.

### **Article 7 – Date limite**

La nouvelle sera envoyée avant le 16 février 2024 via un formulaire électronique, la date de soumission faisant foi.

### **Article 8 – Inscription**

L'inscription est validée par la saisie des informations demandées dans le formulaire électronique de soumission de la micronouvelle. Ce formulaire est accessible sur le site internet de Radio Béton : [www.radiobeton.com](http://www.radiobeton.com).

### **Article 9 – Composition du jury**

Les nouvelles seront soumises dans le plus strict anonymat à un jury composé de :

- 1 président-e de jury
- 3 représentant-es des associations Radio Béton et Béton Production
- 1 représentant-e de la presse
- 1 représentant-e d'une librairie
- 1 représentant-e d'une bibliothèque
- 2 représentants de l'université de Tours

Les décisions de ce jury sont sans appel.

### **Article 10 - Droits**

Les nouvelles devront être libres de tous droits avant la proclamation du résultat.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter sans contrepartie tout ou partie des textes primés. Les lauréats devront remplir une fiche de cession de droits d'auteur, qui leur sera envoyée par mail.

### **Article 11 – Résultats**

La proclamation des résultats aura lieu pendant un direct à la bibliothèque centrale de Tours, le 25 mai 2024 de 12 à 13h, par voie de presse et sur les sites internet de Radio Béton, de l'université de Tours et de la Bibliothèque Municipale de Tours.

Seul·e·s les lauréat·e·s seront informé·e·s personnellement.

### **Article 12 – Engagement**

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.